

12. Comment fixer le tarif du service ?

La ressource en eau est un bien commun, mais le captage, la distribution et le traitement de l'eau potable nécessitent la mise en place d'infrastructures, le recours à des technologies et la mobilisation de ressources humaines. **Le service d'eau potable a donc nécessairement un coût.** Ainsi, il est indispensable de s'assurer qu'il y aura localement un système permettant de recouvrir ces coûts. Il s'agit à la fois d'une nécessité économique mais également de la condition d'un usage responsable de l'eau par les usagers.

Recouvrir les coûts du service... mais pas seulement

Le montant à fixer par le maître d'ouvrage doit comprendre le coût de revient du service¹³ qui implique nécessairement la recherche d'un équilibre entre les recettes et les dépenses (et les éventuelles taxes). Fixer le tarif du service revient à définir : la variation des tarifs (en fonction de la situation socio-économique des usagers), les règles de paiement, les sanctions à appliquer en cas de non-paiement, ainsi que les modalités à mettre en place pour assurer un dialogue avec les usagers sur la gestion des fonds.

Une tarification adaptée aux capacités à payer des populations

Afin d'encourager le versement des paiements, il est important d'adapter les modalités de paiement en fonction des usagers et de leurs capacités à payer. Différents mécanismes de paiement du service peuvent être envisagés. Au niveau du branchement public : forfaits (périodicité à fixer avec les usagers) et paiement comptant aux fontainiers au volume. Pour les branchements privés : paiement sur facture après relevé du compteur de l'abonné. Des règles de paiement simples, compréhensibles, ainsi que des points de paiement accessibles encourageront un paiement régulier par les usagers.

Une tarification adaptée aux populations les plus pauvres

Il n'existe pas de système tarifaire universel, chacun étant unique et s'appuyant sur les caractéristiques du territoire. Mais de manière générale, pour un nouvel ouvrage avec accès payant, il convient de réfléchir à une politique sociale de l'eau. L'enjeu est en effet de permettre aux usagers les plus pauvres de satisfaire leurs besoins vitaux tout en préservant l'intérêt général (équilibre financier du service). Pour cela, il est important d'envisager des alternatives pour assurer un service équitable, accessible à tous : paiement de la même somme pour le même volume pour tous (égalité) ou paiement en fonction des possibilités de chacun (justice sociale). Les autorités locales peuvent ainsi déterminer plusieurs tarifs applicables en fonction du niveau de ressource de chaque groupe d'usagers, avec par exemple la mise en place d'un système dans lequel le prix du m³ augmente en fonction des volumes consommés. L'approche par le genre - qui vise à tenir compte de la diversité d'une communauté selon le sexe, les catégories socio-économiques, les groupes vulnérables (veuves, jeunes mères etc.) - permettra une identification des plus démunis représentative de l'ensemble la communauté.

Favoriser le dialogue et la transparence

Restituer les comptes d'exploitation à la population favorise les rapports de confiance et peut constituer une source de motivation à payer le service pour l'utilisateur. En effet, ce dernier sera plus disposé à payer le service s'il connaît la finalité de cette dépense et s'il a accès à un service durable. Ce dialogue peut s'établir lors des réunions au cours desquelles l'exploitant présente les bilans d'exécution en présence des instances représentatives des usagers (comités de gestion, Association d'Usagers de l'Eau).

¹³ Voir question 8

Infos : A quoi servent les taxes ?

Dans les pays où la décentralisation est en cours, il n'est pas rare de voir apparaître dans le détail du prix de l'eau le versement d'une redevance à la commune. Cette taxe communale est dédiée au financement du suivi et de l'entretien des PMH et au renouvellement des équipements dont la durée de vie est inférieure à 15 ans. Une redevance assainissement peut également être mise en place pour améliorer l'accès à l'assainissement sur le territoire communal.

Infos : L'analyse de la demande comme préalable

Un bon taux de recouvrement dépend d'une analyse pertinente de la demande, sous-jacente à la définition du tarif et à la compréhension des enjeux de la tarification par les usagers, ainsi que la mise en place de modes de paiements cohérents.

Infos : Les modalités de paiement au Burkina Faso

Le maire, par délibération communale, fixe le prix de l'eau mais la réforme en cours préconise, pour tenir compte des pratiques et habitudes locales, de laisser aux AUE le choix des modalités de paiement. Les usagers paient l'eau au gestionnaire qui assure l'encaissement des recettes de la vente de l'eau.

Infos : Prix au volume / cotisation forfaitaire

Pour certains, seul le paiement de l'eau au volume permet un degré d'équité. Mais cette modalité de paiement pourrait aussi présenter des effets indésirables : selon certaines enquêtes, il existe une corrélation entre le mode de paiement et le volume d'eau consommé. Il semblerait que le paiement au volume ait pour effet de réduire la quantité d'eau puisée, n'atteignant pas toujours le niveau nécessaire pour un bon impact sanitaire.

Par ailleurs, il est communément admis que les paiements journaliers reviennent à l'épouse, alors que le règlement d'une somme forfaitaire à payer périodiquement serait à la charge de l'époux. Le paiement de l'eau au volume peut donc avoir comme autre effet d'engendrer une dépense supplémentaire pour les femmes, au détriment du budget alimentaire.

Recommandations : Pourquoi pas une eau « gratuite » ?

Introduire au sein d'une communauté un service d'accès à l'eau payant représente la plupart du temps un changement majeur pour des populations habituées à s'approvisionner aux sources d'eau alternatives. Cette évolution peut s'accompagner de réticences qu'il est important de lever en expliquant la nécessité de payer le service de l'eau (entretien et maintenance des infrastructures). Dans de nombreuses situations, quand l'ouvrage tombe en panne il est abandonné, les réparations étant souvent trop onéreuses pour les populations. Il est donc capital d'intégrer au projet des campagnes de sensibilisation auprès des futurs usagers du service pour faire passer certains messages. Expliquer aux usagers qu'une participation régulière sera plus supportable financièrement que la prise en charge d'une réparation qui représente un budget bien plus important, la plupart du temps, hors de portée de la population, peut s'avérer être un argument efficace.

Pour aller plus loin :

Sur la tarification progressive des services d'eau :

- *La tarification progressive de l'eau potable - les solutions en France et dans le monde*, Académie de l'Eau, 2011

Sur la définition d'une tarification sociale à partir de l'approche par le genre :

- [La prise en compte du genre dans les projets d'adduction d'eau potable en milieu rural et semi-urbain](#), AFD, pS-Eau, 2006